

Appel à projets 2025

**Enjeux d’Avenir**

*Dossier de dépôt final*

**Date limite de dépôt : 12 septembre 2025 à 17h**

**Justificatifs à joindre au document de dépôt de projet :**

Dossier de dépôt soit le présent document en version Word et PDF

Maquette budgétaire précisant l’ensemble des sources de financement (autofinancement, Régions, Etat, Europe, financement privé et demande FFP). **Le budget doit être consolidé.**

Référence du porteur (CV et HDR si thèse demandée dans le cadre du projet)

Document d’évaluation du projet de la part de l’établissement scientifique hébergeant le salarié (avis favorable ou défavorable argumenté de la part du directeur.trice de l’unité). Possibilité pour l’établissement de proposer un court paragraphe pour souligner l’aspect stratégique du projet (priorité vis-à-vis de la stratégie de recherche)

Attestation d’engagement du portage et du pilotage du projet, signée par la direction du porteur de projet

Attestation par partenaire d’engagement de participation au projet, signée par les directions respectives

* 1. Attestation d’engagement de l’école doctorale dans le cas où un financement de thèse est demandé dans le projet

**Acronyme du projet :**

**Porteur du projet :**

**Contacts** : [hsainthilaire@francefilierepeche.fr](mailto:hsainthilaire@francefilierepeche.fr) et projets@francefilierepeche.fr

### SECTION A - PRÉSENTATION DU PROJET

**INTITULE et ACRONYME DU PROJET en français**

|  |
| --- |
|  |

**PORTEUR DU PROJET**

|  |
| --- |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Montant total envisagé pour le projet (euros)** |  | **Montant du soutien FFP envisagé (euros)** |
|  |  |  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Durée du projet (en mois)** |  | **Date de démarrage envisagée** |
|  |  |  |

**TYPE DE PROJET**

Projet dit « classique »

Bourse de thèse / post doc / contrat d’ingénieur (pour une bourse seule, les dépenses éligibles sont présentées en annexe)

**AXES THÉMATIQUES DU PROJET**

Axe thématique 1 : Développer et renforcer les connaissances sur les écosystèmes et les activités de la filière de la filière

Axe thématique 3 : Développer des outils opérationnels adaptés à la gestion des ressources

Axe thématique 4 : Anticiper les changements et adaptations pour préparer la transition de la filière

**CINQ MOTS CLÉS POUR RÉSUMER LE PROJET**

**RÉSUMÉ (300 mots)**

# SeCtion B - PORTEUR et partenaires techniques du projet

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Nom entreprise/organisme**  **N° SIRET**  **Adresse de l’organisme** | **Nom et fonction du contact** | **Assujetti / Non assujetti à la TVA** | **Rôle du porteur/partenaire dans le projet\*** |
| 1 |  |  |  |  |
| 2 |  |  |  |  |
| 3 |  |  |  |  |
| 4 |  |  |  |  |
| … |  |  |  |  |

\* : Dans le projet final, seuls les partenaires confirmés peuvent apparaitre. Une lettre d’engagement de chaque partenaire est demandée en justificatif complémentaire

|  |
| --- |
| Sous-Traitants éventuels et rôles : |

# SECTION C - contexte du projet (2 pageS maximum)

*Les trames proposées sont à titre d’exemple :*

* *Contexte socio-économique des pêcheries concernées par le projet*
* *Contexte scientifique et état de l’art*
* *Justification des partenariats/collaborations scientifiques*

# SECTION D - prÉsentation génerale du projet et des diffÉrentes phases (1 PAGE)

*Présentation générale du projet, de chacune des phases et des liens entre ces phases.*

# SECTION E - STRUCTURE du projet (1 page maximum par phase)

* *Nom de la phase*
* *Détail du déroulé de la phase au regard des objectifs du projet (explication des actions menées dans cette phase, déroulé calendaire, …)*
* *Rôle et responsabilité des différents partenaires sur cette phase*
* *Contribution et/ou résultats attendus de cette phase au regard du projet*
* *Degré d’importance de cette phase pour la bonne conduite du projet*

# STRUCTURE du projet (1 page maximum par PHASE) \*

# \* : Ajouter autant de pageS qu’il y a de phase dans le projet

* *Nom de la phase*
* *Détail du déroulé de la phase au regard des objectifs du projet (explication des actions menées dans cette phase, déroulé calendaire, …)*
* *Rôle et responsabilité des différents partenaires sur cette phase*
* *Contribution et/ou résultats attendus de cette phase au regard du projet*
* *Degré d’importance de cette phase pour la bonne conduite du projet*

# SECTION F - Résultats attendus du projet (2 pages)

* ***Description des principaux résultats attendus*** *(il s’agit de préciser au regard des objectifs initiaux quels sont les avancées et livrables attendus ainsi que les bénéfices espérés pour les professionnels)*
* ***Apports méthodologiques***
* ***Apport de connaissances scientifiques novatrices***
* ***Outils développés***
* ***Bénéfices du projet pour la filière pêche au cours et à l’issue du projet*** *(mois ou années).*
* ***Livrables envisagés*** *(publications scientifiques, rapport papier, site internet, vidéo, plateforme d’échange, réunions de restitution, …)*
* ***Potentiel de transférabilité des résultats*** *(transférabilité des méthodes, des outils… pour une autre espèce, autre zone, …)*

# SECTION G - rÉFÉrences bibliographiques

# SECTION H - STRATÉGIE DE VALORISATION ET DE COMMUNICATION

*Cette partie sera étudiée avec attention par France Filière Pêche lors de la sélection. En effet, informer et communiquer font partie intégrante des projets pour que les résultats puissent être connus et compris du plus grand nombre.*

**Au niveau de la filière pêche**

*Précisez le type de valorisation (données, résultats…) et de communication (presse, support médias…)*

**Au niveau scientifique**

*Précisez le type de valorisation (données, résultats, publications…) et de communication (presse, colloque…)*

**Au niveau du grand public**

**Pour les Projets ayant déjà répondu à cet appel à projets au moins deux fois**

# SECTION I - explication des Évolutions au sein du projet

*Expliquer en quoi ce projet est différent des soumissions précédentes (sans modifications substantielles des projets ayant déjà soumis deux fois, les pré projets seront jugés inéligibles à l’appel à projets)*

# ACCORDS ENTRE les PARTENAIRES

Nous attirons votre attention sur l’importance de bâtir ces accords dès la construction du projet. De plus, ils peuvent constituer un préalable à l’acceptation du dossier par les financeurs.

**Description globale de ce ou de ces accords**

(*Propriété intellectuelle, industrielle, partage des données, brevets…, Partenariat scientifique/professionnel)*

# PLANIFICATION du projet

*Présenter un calendrier détaillé du projet (tableau / diagramme de Gantt)*

# FINANCEMENT ET BUDGET PRÉVISIONNEL

**Part de l’enveloppe financière FFP affectée au projet :**

**En cas de cofinancement, préciser la nature du cofinancement**:

Pour rappel, le financement FFP ne pourra dépasser le **montant maximal de 500 000 €** et un **cofinancement à hauteur de 20% du budget total** est demandé.

**Merci de joindre le fichier Excel du budget dument rempli lors de votre envoi de dossier de dépôt de projet.**

**Le budget doit être entièrement consolidé au moment du dépôt pour être considéré éligible.**

Un document Excel regroupant un modèle de budget ainsi que les conditions d’éligibilité financière est téléchargeable sur le site internet de France Filière Pêche ou disponible sur demande. Une notice pour remplir le budget est disponible dans le document Excel. Le porteur et chaque partenaire du projet doivent apparaitre dans le tableau du plan de financement.

Les conditions d’éligibilité des dépenses sont disponibles en annexe 1

# analyse stratÉgique AFOM du projet

# Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

|  |  |
| --- | --- |
| **FORCES** | **FAIBLESSES** |
|  |  |
| **OPPORTUNITÉS** | **MENACES** |
|  |  |

# Annexe : Conditions d’ÉLIGIBILITÉ financiÈre

Cette annexe précise les différentes **prises en charge maximales par FFP.**

**Rappel : la demande de subvention FFP ne pourra dépasser le montant maximal de 500 000 € et un cofinancement à hauteur de 20% du budget total est demandé.**

**Tous les bénéficiaires sont éligibles à financement FFP, qu’ils soient français ou étrangers, publics ou privés, tant que le rôle et la justification de leurs implications dans le projet sont démontrés dans le projet.**

**Attention :** Pour les projets « contrats de thèse/post doc/ingénieur d’étude », trois types de dépenses sont éligibles :

* Le salaire de la personne recrutée (coûts chargés)
* Les frais de structure ou frais de fonctionnement
* Des dépenses complémentaires de fonctionnement liées au bon déroulement du projet plafonnées à 10 000 euros par an. Les dépenses complémentaires correspondent aux coûts d’environnement : consommables, équipements divers, frais de déplacement, frais d’études et d’analyses, prestations extérieures, etc.

1. **Frais de personnels**

Sont pris en charge uniquement **les frais de personnels directement liés à l’opération** sur les barèmes suivants :

* Fonctionnaire ou assimilé : pas de prise en charge possible par FFP, mais les frais de personnels seront intégrés au montant total du projet et valorisés en autofinancement
* Employé d’une entreprise publique (hors fonctionnaire ou assimilé) ou privée : 50 % des coûts de personnels calculés par l’entreprise
* CDD ou employé temporaire : 100 % des coûts de personnels liés à l’opération
* Thèse et postdoctorat : de 50 à 100 % des coûts de personnels liés à l’opération

1. **Frais de structure ou frais de fonctionnement**

La prise en charge des frais est fixée à **15 % des frais de personnels** directement liés à l’opération

1. **Frais de mission**

Les frais de mission directement liés à l’opération peuvent être pris en charge jusqu’à 100 %, sous réserve de ne pas dépasser les barèmes officiels fixés par les porteurs/partenaires concernés. Les barèmes de prises en charge du porteur et des partenaires seront à fournir à FFP.

1. **Achats**

Les achats concernent les dépenses relatives au projet dont le prix unitaire est inférieur à 500 €, ou les dépenses d’achats non amortissables supérieurs à 500 €.

Les frais de téléphonie mobile (forfait) et autres dépenses assimilées ne sont pas éligibles et doivent être considérés dans les frais de structure.

Les achats pourront être pris en charge jusqu’à 100%.

1. **Investissements**

Les investissements concernent l’ensemble des achats unitaires amortissables supérieurs à 500 €. La prise en charge des investissements peut aller jusqu’à 100 % de l’amortissement. Le tableau d’amortissement des différents investissements doit être fourni par le porteur ou partenaire concerné par ces dépenses.

Ex : achat d’une sonde à 5 000 €, durée d’amortissement établie à 5 ans ; durée du projet de 3 ans donc une prise en charge maximale de 5000/5 \*3= 3000 € euros

1. **Prestation**

Les dépenses de prestations sont limitées à 10% du montant total du projet.

1. **Indemnisation des essais sur navires professionnels**

Les essais qui engendrent des pertes de chiffre d’affaires ou mobilisent du temps supplémentaire des marins pourront être indemnisés. Le barème fixé par le porteur ou le partenaire devra être précisé lors du dépôt final.